

## Évolution du diagnostic de développement durable – éco-condition FEDER

### Règlement de consultation

#### du marché d'appel d'offre n°09 B3 006 209 050 033

#### I. Contexte

##### 1.1 Une intervention qui s'inscrit dans la mise en œuvre du FEDER (Fonds européen pour le développement régional)

L'Union européenne a décidé de concentrer son soutien financier sur les priorités de la stratégie de Lisbonne renouvelée qui repose dorénavant sur trois piliers :

- ❑ deux piliers en faveur d'un renouveau économique et social
- ❑ et un pilier environnemental.

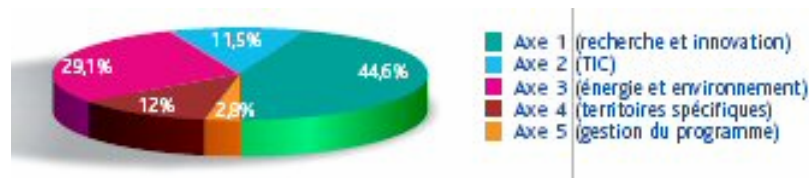
Elle est orientée vers la création d'emplois, le soutien de la croissance par l'innovation et la promotion du développement durable. L'Aquitaine bénéficie de fonds européens à travers des programmes régionaux ou de "volets régionaux" de programmes gérés au niveau national. L'ensemble de ces programmes européens, qu'ils relèvent de la politique de cohésion économique et sociale, de la politique agricole commune ou de la politique commune de la pêche, sont élaborés dans un cadre stratégique européen et national.

"Faire de l'innovation et du développement durable les moteurs de la compétitivité régionale", tel est l'enjeu de l'Aquitaine pour cette programmation 2007-2013.

##### 1.2 Le Programme Opérationnel de l'Aquitaine pour 2007-2013

Le programme opérationnel (PO) aquitain du Fonds européen de développement régional (FEDER) approuvé par la Commission européenne le 30 juillet 2007 vise à "faire de l'innovation et du développement durable les moteurs de la compétitivité régionale". L'Aquitaine bénéficie de 392 millions d'euros au titre du FEDER pour atteindre ces objectifs. Dans le cadre de cette programmation, l'ensemble du territoire aquitain est désormais éligible au FEDER (absence de zonage). Dans un objectif d'efficacité, l'intervention du FEDER devra se faire sur un nombre restreint de priorités thématiques que sont la recherche, l'innovation, les technologies de l'information et de la communication, et le développement durable, avec pour cible prioritaire les PME.

Les axes prioritaires d'intervention sont les suivants :



##### Axe 1. Promouvoir l'économie de la connaissance (175 millions d'euros)

Objectif 1.1 - Développer la recherche finalisée et valoriser ses résultats : Développer la recherche finalisée, mutualiser et diffuser des résultats ; Consolider des structures d'interface entre la formation, la recherche et les entreprises ; Promouvoir les métiers scientifiques et diffuser la culture de l'innovation auprès du grand public.

Objectif 1.2 - Faire de l'innovation le moteur de la compétitivité des entreprises et des territoires : Renforcer le potentiel d'innovation des entreprises ; Soutenir la création, la reprise/transmission d'entreprises structurantes pour le tissu économique, et accueillir de nouvelles activités ; Développer le financement des entreprises ; Promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise.

##### Axe 2. Développer les Technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de la société de l'information (45 millions d'euros)

Objectif 2.1- Développer les TIC au service de la société de l'information : Renforcer la gouvernance des TIC ; Garantir l'accès à des réseaux compétitifs ; Généraliser les pratiques et qualifier les usagers ; Faire des services TIC les moteurs de la compétitivité des entreprises ; Promouvoir une filière TIC d'excellence ; Faire des services TIC des outils de proximité et de lien social à travers les services aux citoyens.

**Axe 3. Valoriser le potentiel énergétique et environnemental de l'Aquitaine (114 millions d'euros)**

Objectif 3.1- Relever le défi climatique et énergétique : Organiser des modes de production et de consommation durables ; Mettre en œuvre le Plan climat ; Promouvoir les modes durables de transports et de déplacements.

Objectif 3.2- Protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine : Développer la culture du risque ; Faire du patrimoine naturel et paysager un atout du développement ; Mobiliser les acteurs aquitains pour protéger la ressource en eau.

**Axe 4. Développer durablement les territoires spécifiques (47 millions d'euros)**

Objectif 4.1- Soutenir le développement durable du littoral aquitain

Objectif 4.2- Soutenir le développement durable des quartiers sensibles

Objectif 4.3- Soutenir les territoires en mutation

Le PO FEDER est mis en œuvre sous la responsabilité du Préfet de région qui en est « l'autorité de gestion ». Cette mise en œuvre se fait dans le cadre d'un partenariat régional associant le Conseil Régional, qui a notamment la responsabilité de la mise en œuvre de l'axe 1 en « subvention globale », les Conseils Généraux, les établissements publics de l'Etat, le trésorier payeur général, etc. Les dossiers sont instruits puis examinés dans des instances partenariales que sont les comités techniques thématiques (7 CTT, en fonction des types de projet) et le comité régional de programmation (CRP, coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional).

**1.3 Eco-conditionnalité des projets dont le coût total est supérieur à 2 000 000 €: l'utilisation d'une grille d'analyse développement durable**

Pour développer de manière transversale la prise en compte du développement durable sur le programme FEDER 2007-2013, le partenariat régional a inscrit dans le PO l'éco-condition suivante : « Une obligation d'utilisation de la grille d'analyse pour tous les porteurs de projet d'un coût total supérieur à 2M€ ».

Pour les projets d'un coût inférieur à 2 M€, l'utilisation de la grille est conseillée, mais non obligatoire. Tous les projets d'un coût égal ou supérieur à 2M€ doivent être évalués sur la base de la grille d'analyse de développement durable retenue; la complétude du dossier d'instruction ne peut être validée que si cette grille complétée est fournie. Il n'y a pas d'obligation de résultats normés, mais d'abord une obligation de moyen (l'utilisation de la grille). En revanche, si l'analyse des résultats de la grille montre un profil déséquilibré ou un résultat négatif ou défavorable dans une ou plusieurs thématiques de développement durable, une discussion entre le porteur de projet et l'instructeur sera nécessaire, et si le projet ne peut être amendé, ces éléments seront portés à la connaissance du comité technique thématique et du comité de programmation. L'objet est donc de fournir au porteur de projet un outil d'autodiagnostic qui constituera un des éléments de dialogue dans l'instruction du dossier.

**Stratégie européenne de développement durable (révisions 2006)**

L'UE a formulé sa stratégie en faveur du développement durable au cours du Conseil européen de Göteborg de 2001. Bien que le concept de développement durable soit inscrit dans le Traité de l'UE, sa mise en œuvre demeure difficile. En février 2005, la Commission a confirmé qu'un certain nombre de tendances continuent de s'aggraver. Le Conseil européen de juin 2006 a adopté une stratégie révisée de développement durable. Les 8 défis de cette stratégie sont :

Changement Climatique et Energie

Société de la Connaissance

Education et Formation

Recherche et Développement

Consommation et production durables

Conservation et gestion des ressources naturelles

Santé publique

Transport durable

Inclusion sociale, démographie et migration

Pauvreté dans le monde et défis en matière de développement durable

## II. Objet de la consultation :

Réalisation de diagnostics de développement durable de projets éligibles au FEDER en Aquitaine

**Durée** : 40 mois (septembre 2009 à décembre 2013)

### 2.1 Objectif des diagnostics de projet :

Les diagnostics de développement durable réalisés sur les projets sollicitant un soutien du FEDER ont pour objectifs :

- Réaliser une analyse développement durable du projet
- Définir des pistes de progrès pour le projet et le porteur de projet
- Sensibiliser le porteur de projet à l'intégration du développement durable au sein de son activité et du fonctionnement de son organisation

### 2.2 Déroulement de la prestation :

La prestation objet du présent appel d'offre comporte deux parties :

Partie forfaitaire :

- I. Adaptation de l'outil de diagnostic et appui technique

Partie à bon de commande :

- II. Réalisation des diagnostics

#### **I. Adaptation de l'outil de diagnostic développement durable et appui technique**

Pour le lancement du dispositif en 2007, la mise en œuvre de l'éco-condition applicable aux projets de plus de 2 M€ de coût total a été confiée au centre d'études techniques de l'équipement (CETE Sud Ouest, structure rattachée au MEEDDAT). L'outil d'analyse choisi a été la grille de lecture développement durable dite « RST 02 » développée par le CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions). Il s'agissait de lancer et tester la démarche, sur la base d'un outil transversal et libre de droits, dans la perspective d'une prise de relais par des prestataires privés.

#### **II. Proposition d'un nouveau cadre de présentation de la grille d'analyse**

De manière à actualiser la grille d'analyse de développement durable utilisée pour les projets FEDER tout en préservant une certaine continuité dans la méthode, il est demandé de réaliser une analyse comparative des axes et thèmes abordés par la grille RTS 02 et des défis et principes d'actions de la Stratégie européenne de développement durable (SEDD).

En cohérence avec la nouvelle stratégie nationale de développement durable (SNDD en cours de modification), **la grille d'analyse proposée devra permettre de croiser les 8 défis de la SEDD tout en réutilisant les acquis de la grille RST 02.**

Le prestataire pourra proposer une ou plusieurs séries de questionnement qui permettront d'analyser les projets présentés dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER au regard du développement durable. Il peut être nécessaire le cas échéant de faire varier les questionnements en fonction :

- des types de projets : recherche, développement industriel, construction ou aménagement, transport, équipement numérique, énergie, environnement, ...
- des porteurs de projet : entreprises, laboratoire de recherche, industries, collectivités, associations,...

Le prestataire devra s'engager à respecter la confidentialité des informations collectées pouvant avoir des conséquences sur la compétitivité des porteurs de projet (ex : démarche innovante, stratégies industrielles, ...).

L'outil d'analyse doit permettre un **autodiagnostic participatif** accompagné par le prestataire.

Il est important que les porteurs de projet puissent s'approprier cette grille d'analyse, elle devra donc avoir une présentation **pédagogique**.

Le prestataire devra intégrer dès la conception de l'outil les **modalités de traitement des résultats** des diagnostics de projet, de manière à pouvoir **produire des synthèses chaque semestre** (ex : répartition des diagnostics par type de projet / porteur de projet, principaux points forts / points faibles, pistes d'amélioration, attentes en termes de conseil, ...). Il devra également prévoir d'**adapter l'outil si nécessaire**, notamment après une **phase de test** sur quelques projets. L'outil sera libre de droits.

Le prestataire peut utiliser le bilan des diagnostics réalisés par le CETE (synthèse jointe au règlement de consultation) et s'inspirer d'autres référentiels existants (GRI, NRE, Cadre de référence du MEEDDAT...) pour préciser le questionnement.

Le prestataire retenu se rapprochera du CETE et de l'autorité de gestion du PO FEDER pour bénéficier d'un **retour d'expérience** / échanges de pratiques permettant d'adapter le questionnement et la méthode de travail.

Un **appui technique** permettant d'optimiser l'utilisation de la grille est également attendu :

- une notice d'utilisation à destination des porteurs de projet, permettant de présenter la démarche,
- une ou plusieurs formations envers les services instructeurs (8 services concernés), permettant de faciliter l'exploitation des résultats dans le cadre de l'instruction des dossiers FEDER,
- une synthèse semestrielle, permettant le suivi du dispositif et l'identification des évolutions souhaitables,
- une capitalisation des bonnes pratiques et l'organisation d'échanges d'expériences si cela était souhaité par certains porteurs de projet.

**Rendu attendu** pour la partie forfaitaire, **un mois après la notification du marché** au prestataire :

- présentation de la grille d'analyse développement durable de projet ou, le cas échéant, de plusieurs grilles d'analyse en fonction des types de projet ou/et de porteur de projet
- présentation du dispositif d'appui technique proposé (dont notice et format des bilans semestriels)

### III. Réalisation des diagnostics : proposition d'une méthode

Le prestataire proposera une méthode de diagnostic associant le porteur de projet, il s'agit en effet d'un autodiagnostic participatif accompagné par le prestataire.

**Environ 40 diagnostics de projet sont attendus par an**, soit entre 100 et 150 diagnostics sur la période de 40 mois indiquée. Chaque diagnostic donne lieu à un bon de commande passé par l'autorité de gestion auprès du prestataire.

#### a. Le recueil d'information sur le projet et le porteur de projet

Pour chaque diagnostic de projet, l'autorité de gestion fournira au prestataire un bon de commande indiquant les coordonnées du porteur de projet, une description synthétique du projet (10 à 20 lignes), et les coordonnées du service instructeur du dossier FEDER.

Le prestataire devra recueillir des informations complémentaires auprès du porteur de projet et/ou du service instructeur afin que l'analyse du projet sur site se déroule de manière optimale.

**Le prestataire mettra tout en œuvre pour que le diagnostic se réalise rapidement**, et en tout état de cause dans un délai maximum de 2 mois suivant la réception du bon de commande. En particulier, il s'engage à contacter le porteur de projet dans les 7 jours ouvrés suivant la réception de la commande pour fixer la date du diagnostic, il proposera au porteur de projet au moins 3 dates possibles dans les 4 semaines qui suivent la prise de contact. Si le prestataire rencontre des difficultés à contacter le porteur de projet ou à fixer la date de diagnostic, il devra le signaler rapidement à l'autorité de gestion.

#### b. L'analyse proprement dite, qui se déroulera sur le site du porteur de projet

Cette analyse sera réalisée au cours d'une séance de travail interactive in situ, entre le prestataire et l'équipe projet (le porteur de projet et les collaborateurs les plus au fait du projet, le cas échéant quelques personnalités extérieures telles que le service instructeur). Cet échange vise à confronter les analyses, à générer la réflexion et à prendre du recul au regard des enjeux et des objectifs du projet. Il s'agit d'un auto-diagnostic guidé par le prestataire. L'approche se doit donc d'être **pédagogique et participative, centrée sur le projet**. Des apports théoriques pourront le cas échéant être présentés, en s'appuyant sur des questions concrètes concernant le projet.

La durée optimale prévue pour le diagnostic sur site est d'environ une journée.

Lors de ces échanges sur site, le prestataire devra se doter de listes de contacts (structures de référence) permettant au porteur de projet d'approfondir certains points par la suite (ex : gestion de l'eau, consommation énergétique, égalité des chances) ou d'accéder à des exemples de projets pilotes / exemplaires du point de vue du développement durable.

### c. La synthèse

Cette analyse débouchera sur la rédaction d'une synthèse **directement exploitable par le porteur de projet** lui permettant d'apprécier la performance économique, environnementale et sociale de son projet et d'identifier les marges de progression potentielle. Les principales conclusions de cette analyse et les conséquences pour le projet seront reprises lors de l'instruction du dossier FEDER.

Le prestataire pourra alimenter l'analyse du projet et surtout les pistes d'amélioration par des retours d'expériences. Il est essentiel que le porteur de projet puisse exploiter de façon pragmatique et opérationnelle les résultats de cette analyse.

Le prestataire fournira, dans un délai maximum de 2 semaines suivant la date du diagnostic, un rapport d'analyse développement durable du projet intégrant :

- Les forces et les faiblesses du projet
- Les pistes de progrès et illustration par des expériences

### d. Equipe et compétences du prestataire

Au-delà de l'outil proposé, les compétences de l'équipe sont essentielles dans la réussite de l'analyse. Le prestataire proposera une équipe pluridisciplinaire (disposant de compétences dans les domaines potentiels du PO FEDER : recherche, développement industriel, construction / aménagement, transport, équipement numérique, énergie, environnement, ...) et capable d'utiliser la grille d'analyse en s'adaptant au type de projet et au type de porteur de projet (université, laboratoires de recherche, industries, collectivités, ...).

L'analyse sur site devra être réalisée par une équipe de 2 consultants : un animateur maîtrisant la méthode d'analyse et une personne ressource disposant d'une expertise avérée sur le type de projet concerné.

Le prestataire proposera donc une équipe projet composée d'un ou plusieurs animateurs et des personnes ressources / experts en fonction du type de projet ou de porteur de projet. La disponibilité de l'animateur / des animateurs pour la prise de rendez-vous et le suivi des diagnostics est un critère important.

### **3 Pour l'analyse du marché le prestataire devra fournir :**

- Une note de cadrage présentant des pistes de travail sur la grille d'analyse développement durable de projet.
- Une description de la méthode et du déroulement de l'analyse développement durable d'un projet (étapes, durée, nombre de participants,...)
- Des pistes de travail sur le dispositif d'appui technique envisagé (synthèses semestrielles, capitalisation,...)
- La composition de l'équipe (le prestataire devra s'engager à maintenir un niveau de compétence équivalent sur la durée de la prestation)
  - CV du ou des animateurs
  - CV des personnes ressources
- Le bordereau de prix unitaire

Critères d'attribution du marché	Pondération
1. Valeur technique de l'offre	80 points
Compréhension de la commande	40 points
Profil de l'équipe intervenant sur la prestation	40 points
2. Prix de la prestation, décomposé comme suit :	20 points
Partie I forfaitaire : Adaptation de l'outil de diagnostic développement durable et appui technique	
Partie II Bon de Commande : cf. Bordereau de Prix Unitaire	

La prise en compte de clauses sociales et environnementales dans les pratiques du prestataire constituera un élément d'appréciation des offres, sans effet discriminatoire (art.14 CMP).

#### **4 Financement :**

Ce marché est passé par l'Etat (Préfecture de région Aquitaine – SGAR) selon une procédure formalisée. **Le coût prévisionnel est compris entre 250 000 et 420 000 €HT** en fonction du nombre de projets à analyser (estimés à environ 40 par an, et entre 100 et 150 sur la période).

La prestation sera payée en utilisant les crédits FEDER de l'assistance technique du programme aquitain 2007-2013.

#### **5 Modalités de paiement du prestataire :**

Un acompte de 5% du montant du marché pourra être sollicité par le prestataire suite à la notification du marché.

La partie forfaitaire (adaptation de l'outil de diagnostic et dispositif d'appui technique) sera payée après validation de la méthode testée sur quelques projets (entre 3 et 5). Le cas échéant ce paiement peut être fractionné : une partie lors de la livraison de l'outil (avec dispositif d'appui technique), un mois après la notification du marché, et une partie après validation suite au test de la méthode sur quelques projets.

La partie à bon de commande fera l'objet de paiements bimensuels sur facturation du prestataire en fonction du nombre de diagnostics réalisés.

Le règlement de consultation, (valant cahier des charges technique et administratif) est accessible aux adresses suivantes :

[www.europe-en-aquitaine.eu](http://www.europe-en-aquitaine.eu)

<http://www.aquitaine.pref.gouv.fr/>

Contacts : Préfecture de la Région Aquitaine- SGAR Aquitaine – Mission Europe / Unité d'évaluation / Conseil Régional Aquitaine

- **suivi technique** SGAR Aquitaine : **Laurent CAILLAUD**  
[laurent.caillaud@aquitaine.pref.gouv.fr](mailto:laurent.caillaud@aquitaine.pref.gouv.fr) ; tél : 05 56 90 65 71
- **suivi technique** Conseil Régional Aquitaine : **Julien JIMENEZ** ;  
<mailto:julien.jimenez@aquitaine.fr>; tel : 05 56 56 38 91
- **suivi administratif et financier** SGAR Aquitaine : **Laurent KITIASCHVILI**  
[laurent.kitiaschvili@aquitaine.pref.gouv.fr](mailto:laurent.kitiaschvili@aquitaine.pref.gouv.fr) ; tél : 05 56 90 65 72

**L'offre est à adresser avant le  
mercredi 26 août 16 h00**

**Uniquement par courriel à : <mailto:consultation-europe@aquitaine.pref.gouv.fr>**

Tous les documents, ainsi que l'ensemble des éléments de contexte utiles à la compréhension de la mission sont également en ligne sur le site [www.europe-en-aquitaine.fr](http://www.europe-en-aquitaine.fr).

#### **3 modes de publication de ce marché, ( liens actifs ) :**

<a href="#">BOAMP</a>	<a href="http://www.europe-en-aquitaine.fr">www.europe-en-aquitaine.fr</a>	<a href="#">LA PRÉFECTURE ET LES SERVICES DE L'ÉTAT - ZONE SUD-OUEST - RÉGION AQUITAINE - DÉPARTEMENT GIRONDE</a>
-----------------------	--	---

Les documents sont accessibles sur le site [www.europe-en-aquitaine.eu](http://www.europe-en-aquitaine.eu), dont :

- 1) Le Programme Opérationnel FEDER 2007-2013,
- 2) Le Document de Mise en Œuvre (DOMO).....

**Bordereau de prix unitaire**

<b>Désignation de la prestation</b>	<b>Durée et moyens humains estimés en jours/hommes</b>	<b>Prix unitaire € H.T</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>Prix unitaire €T.T.C.</b>
Prise de rendez vous et préparation du diagnostic de développement durable				
Réalisation in situ du diagnostic de développement durable				
Analyse des informations recueillies lors du diagnostic, recherche d'expériences et rédaction du rapport de diagnostic				
<b>TOTAL</b>				